

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE HAUTE-NORMANDIE**

**DÉCISION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'INTERIM DES AGENTS DE CONTRÔLE
DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DES UNITÉS TERRITORIALES DE LA SEINE-MARITIME ET DE L'EURE**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R.8122-3 à R.8122-11 ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 fixant le nombre d'unités de contrôle au sein de la DIRECCTE de Haute Normandie ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création d'une section agricole dans certains départements ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

Vu la décision du 23 juin 2015 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

Vu la décision du 23 juin 2015 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

Vu les arrêtés ministériels portant affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à l'unité territoriale de la Seine-Maritime ou à l'unité territoriale de l'Eure ;

Vu la décision n°15-103 du 19 juin 2015 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie, portant subdélégation de signature dans le cadre des attributions et compétences générales à Monsieur David DELASALLE, directeur régional adjoint, responsable du « Pôle politique du travail » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Marc VAULAY, directeur adjoint du travail ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la Seine-Maritime de la DIRECCTE,

DÉCIDE

Article premier : L'article premier de la décision du 23 juin 2015 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure est modifié comme suit :

(...)

► **Unité de contrôle n°76-4 (Le Havre) :**

– l'intérim de Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section **76-4-1** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section **76-4-4** ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section **76-4-9** ;

- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13.

– l'intérim de Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;

- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héroïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Madame Marilynne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2.

– l'intérim de Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Madame Marilynne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héroïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Madame Marilynne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héroïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10.

– l'intérim de Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Marilynne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Héroïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de Madame Marilynne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;

- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Madame Marilyn FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3.

– l'intérim de Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;

- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5.

– l'intérim de Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6.

– l'intérim de Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7.

– l'intérim de Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13, est, pour toute la durée de son absence, assuré comme suit :

- pour ce qui concerne les entreprises et établissements d'au moins 50 salariés :

- par Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie DE CHANTELOUP, l'intérim est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;

- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;

- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;

- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;

- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;

- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

- pour ce qui concerne les autres entreprises, établissements et lieux de travail de moins de 50 salariés dont le contrôle est confié à la section 76-4-13 :

- par Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section 76-4-1 ;

- par Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section 76-4-2 ;

- par Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section 76-4-3 ;

- par Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section 76-4-4 ;

- par Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section 76-4-5 ;

- par Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section 76-4-6 ;

- par Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section 76-4-7 ;

- par Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section 76-4-8 ;

- par Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section 76-4-9 ;

- par Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section 76-4-10 ;

- par Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section 76-4-11 ;

- par Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section 76-4-12 ;

- par Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans la partie du territoire de la ville du Havre comprise dans le ressort de la section 76-4-13.

En cas d'absence ou d'empêchement du contrôleur du travail qui exerce ce contrôle, celui-ci est assuré par l'agent chargé de son intérim.

- l'intérim de Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héroïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8.

Article deux : Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable du pôle « politique du travail », Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la Seine-Maritime, Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Eure et Mesdames et Messieurs les responsables d'unité de contrôle, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à compter du 27 juillet 2015 et sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et de la préfecture de l'Eure.

Fait à Rouen, le 20 juillet 2015

Pour Le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Haute-Normandie
et par subdélégation
Le Directeur adjoint du Pôle T

Marc VAULAY